

Factures en souffrance dans les entreprises

**Les champions suisses des
constructeurs de routes sont romands**

Parler avec le plus important maître d'ouvrage





Le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann honore les meilleurs constructeurs suisses de routes.

Éditorial	3
SwissSkills 2018	4
CFF	8
Liquidité	11
OFROU	12
Les Nouvelles	14
Dates et Impressum	15

La place du capitaine est sur son bateau



C'est avec beaucoup de plaisir et un grand engagement que Claudio Giovanoli a repris la charge de président d'Infra Suisse après la dernière assemblée générale. Malheureusement, le cours des événements est venu chambouler ses projets. Mi-septembre, Hirzel AG, une entreprise

du groupe Lazzarini, s'est déclarée insolvable. Ce sont là des circonstances graves, dans lesquelles Claudio, en tant que président de la direction, se doit d'être entièrement disponible pour son groupe d'entreprises et ses collaborateurs/trices.

C'est donc le cœur gros que Claudio a annoncé son départ comme président et membre du comité d'Infra Suisse. Le comité, le secrétariat et moi-même regrettons vivement son départ. Parallèlement, nous comprenons sa décision et avons le plus grand respect pour son sens des responsabilités. Claudio

était président d'Infra Suisse depuis mai 2018 et membre de notre comité depuis 2014. Durant sa longue activité au sein du comité, il a fait preuve d'un engagement infatigable pour les constructeurs suisses d'infrastructures. Nous l'en remercions très cordialement.

Le comité s'est déjà mis à la recherche d'un successeur et présentera un candidat à la prochaine assemblée générale. Pour nous, il est important que les constructeurs d'infrastructures soient également représentés au comité central de la Société suisse des entrepreneurs. Urs Hany, ancien président d'Infra Suisse, s'est déclaré prêt à assurer cette représentation jusqu'à l'élection du nouveau président.

En cas de gros temps, la place du capitaine est plus que jamais sur son bateau, aux côtés de son équipage. En tant qu'entrepreneurs, nous le savons parfaitement. Infra Suisse, chers membres, garde son cap. Le secrétariat et le comité restent à votre disposition.

André Schär, vice-président

Les champions suisses des constructeurs de routes sont romands

Eric Estevez, de Tavannes dans le canton de Berne, et Julien Barbier, de Rocourt dans le canton du Jura, sont les nouveaux champions suisses des constructeurs de routes. Les médailles d'or leur a été remises à Berne, le 15 septembre 2018, lors de la remise des prix des SwissSkills 2018, en présence du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann.

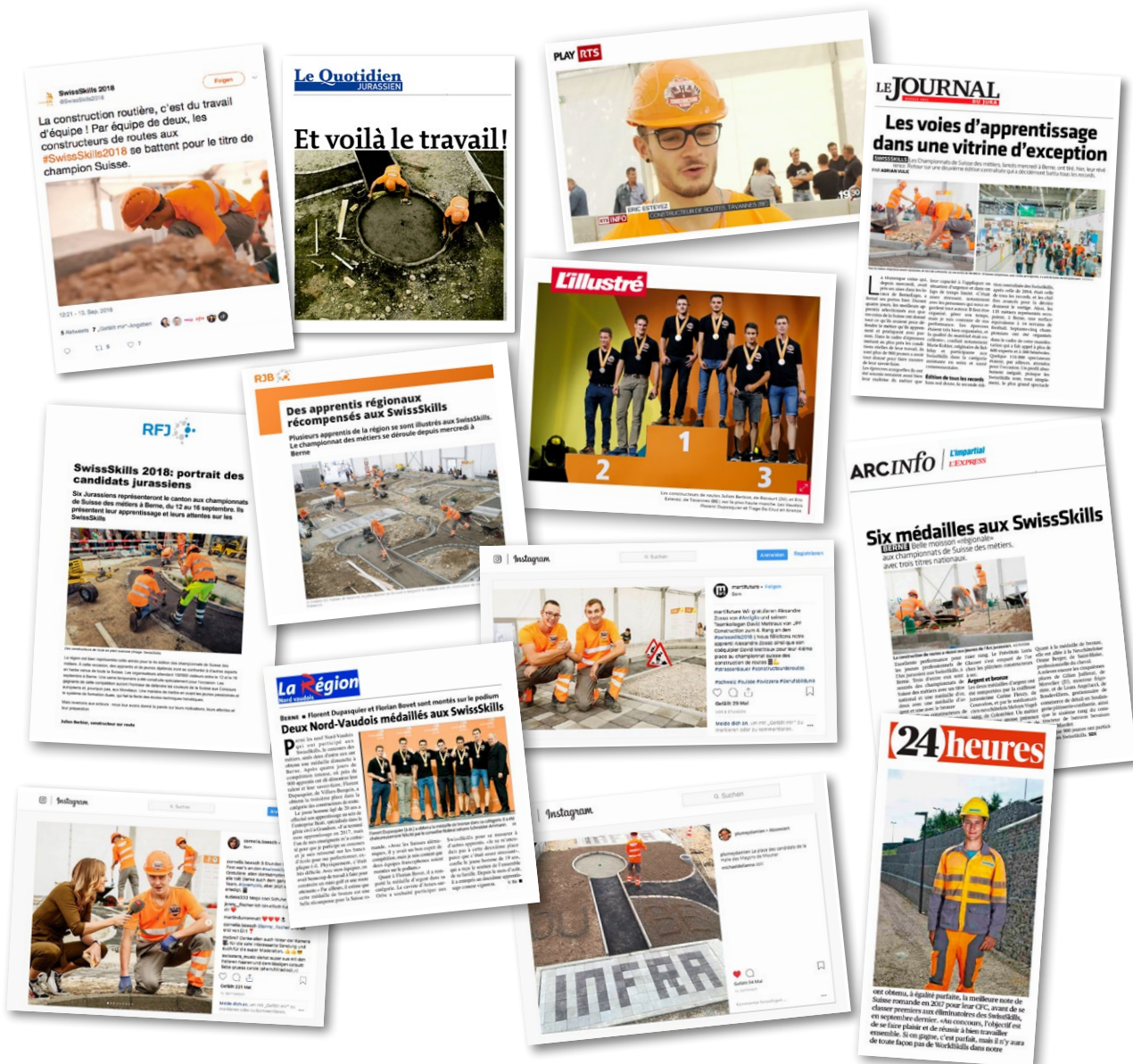




Plus de 115'000 visiteurs ont suivi les deuxièmes championnats nationaux des métiers, les SwissSkills 2018, à Berne. Dans ce cadre, la principale attraction du public a été le Championnat suisse des constructeurs de routes. Durant quatre jours, les six équipes de deux de Suisse romande et de Suisse alémanique ont fait la démonstration de leur savoir-faire devant le nombreux public.

A la fin, Eric Estevez de Torti Frères SA et Julien Berbier de François Donzé SA se sont imposés devant les autres équipes. Ils ont été honorés par le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann en personne lors de la remise des prix, qui a eu lieu mi-septembre

dans la PostFinance-Arena, et portent désormais le titre de champions suisses des constructeurs de routes. «C'est une sensation formidable de gagner. Nous avons encore de la peine à y croire», confie le médaillé d'or Julien Berbier, avec des étoiles dans les yeux. Son collègue Eric Estevez ajoute: «Je suis tout simplement incroyablement fier de ce que nous avons fait. Je n'aurais jamais cru que nous arriverions aussi loin.» L'argent a été décroché par Patrick Bürgler (Cellere Bau AG, Ellikon am Rhein, Zurich) et Nicola Schelling (Cellere Bau AG, Schaffhausen). Tiago Da Cruz (Camandona SA, Renens, Vaud) et Florent Dupasquier (Beati Frères SA, Villars-Burquin, Vaud) ont obtenu la troisième place.



Minigolf et télévision suisse

Durant ces quatre jours, les équipes ont réalisé des ouvrages routiers que les visiteurs ont pu utiliser comme parcours de minigolf le dimanche. Les experts ont évalué la précision du travail en termes de hauteur, pente, géométrie et aspect général. La sécurité au travail et le travail d'équipe ont également joué un rôle important. La télévision suisse était également sur place pour retransmettre en direct ces épreuves passionnantes. A la fin de celles-ci, on pouvait lire sur le visage des six équipes de constructeurs de routes le soulagement d'avoir ces journées particulièrement éprouvantes derrière eux la satisfaction d'avoir réalisé une performance hors du commun.

Grand écho dans les médias et sur les réseaux sociaux

Les visiteurs des SwissSkills ont également pu suivre ces épreuves en direct sur les réseaux sociaux. Sous le mot-dièse #InfraSuisse, les points forts ont été abondamment partagés et likés. Parallèlement, de nombreux médias ont informé sur le Championnat suisse des constructeurs de routes.

Tous les articles:

infra-suisse.ch/fr/articles-de-presse

Informations sur le Championnat suisse:

professions-construction.ch/championnat



Augmentation du volume de construction, nouvelles règles

Il n'est pas toujours simple de garder la vue d'ensemble concernant les CFF. Nous proposons par conséquent ici un résumé de l'état actuel de la situation concernant les réglementations des fonctions de sécurité et de l'accès au réseau, l'évolution du chiffre d'affaires et les efforts des CFF en matière de numérisation.



De nombreuses nouveautés des CFF dans le domaine de la sécurité résultent de la révision de lois et d'ordonnances. Cela concerne tout particulièrement les activités liées à la sécurité. Le délai transitoire pour la prolongation du certificat ou l'inscription facilitée aux formations échoit définitivement le 1er avril 2019. Après cela, les demandes de certificat et d'inscription aux formations en matière de sécurité devront satisfaire aux exigences du DETEC. Grâce à l'intervention d'Infra Suisse, les CFF ont toutefois fait un pas en direction des entreprises de construction, pour la mise en œuvre des nouvelles directives. Celui ou celle qui n'atteint pas les 60 interventions exigées pour le cours de répétition de chef de la sécurité peut également attester sa qualification au moyen d'un examen en ligne. Cette option ne sera toutefois disponible qu'à partir du printemps 2019. La limite inférieure absolue de 15 interventions par an n'est en revanche pas discutable pour les CFF. Par ailleurs, la validité de la qualification «Autoprotection déplacement sur les voies (APD)» sera revalorisée à partir du 1er janvier 2019 et prolongée de trois à cinq ans. Pour tout complément d'information concernant les formations en matière de sécurité, on pourra s'adresser aux interlocuteurs dans les régions: infra-suisse.ch/cff

Mêmes exigences que sur voie interdite

Au début de l'année 2018, l'Office fédéral des transports (OFT) a imposé, dans les dispositions régissant l'accès au réseau, que les courses et les travaux sur voie interdite devaient répondre aux mêmes exigences que celles applicables aux voies ouvertes. Pour les entreprises de construction, cela signifie qu'elles doivent satisfaire aux mêmes exigences que les entreprises de transport ferroviaire (ETF). Cela concerne, d'une part, la qualification des collaborateurs/trices comme les conducteurs de véhicules à moteur (CVM), les accompagnateurs ou les mécaniciens et, d'autre part, les exigences administratives pour la certification ou la documentation relative à la maintenance des machines.

Les variantes suivantes peuvent désormais, selon les CFF, être appliquées dans le cadre de projets:

- En tant qu'exploitant des infrastructures, les CFF mettent à disposition les conducteurs de véhicules à moteur ou les accompagnateurs et prennent l'entière responsabilité pour les courses sur les voies, l'entreprise de construction étant responsable de l'exécution des travaux
- L'appel d'offres pour les travaux de construction inclut la responsabilité pour les courses sur les voies. L'entreprise de construction recherche elle-même une ETF (www.sbb.ch/fr/onestopshop) et trouve elle-même des CVM et des accompagnateurs ou remplit elle-même les exigences posées. Il est recommandé aux entreprises de construction de prévoir un temps de préparation suffisant et de conclure, si nécessaire, un partenariat ou un contrat cadre avec une ETF.

Le BIM deviendra-t-il contraignant à partir de 2025?

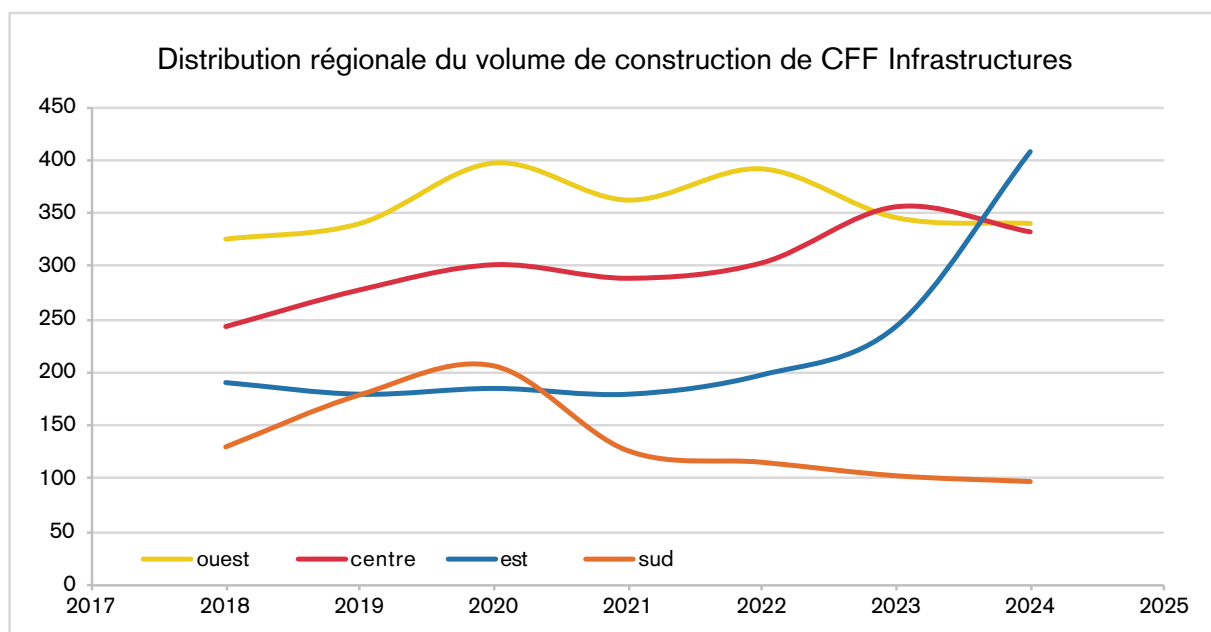
Le plan d'action «Suisse numérique» publié en septembre 2018 par la Confédération comprend un calendrier de référence pour les CFF et les entreprises proches de la Confédération. Selon celui-ci, Le «Building Information Modeling (BIM)» sera contraignant à partir de 2025 pour les infrastructures. Infra Suisse mène des discussions avec les CFF ainsi que d'autres maîtres d'ouvrages et organes pour défendre avec force les intérêts des constructeurs suisses d'infrastructures.

Changement à la direction du groupe

La direction des CFF connaît également un changement: Philipp Gauderon, responsable de CFF Infrastructures, prend sa retraite. Le Fribourgeois Jacques Boschung reprendra cette fonction au 1er janvier 2019.

Augmentation du volume de construction

Les CFF prévoient d'augmenter le volume de construction dans le courant de ces prochaines années. Au total, environ 7,15 milliards de francs doivent être investis dans des travaux de constructions, d'ici à 2024. Le graphique ci-après montre la distribution des projets de développement et d'entretien des infrastructures ferroviaires dans les différentes régions, durant ces six prochaines années.



Des informations complémentaires et détaillées sont disponibles directement sur le site Internet des CFF:
company.sbb.ch/fr/entreprise/projets/carte.html



Le temps, c'est de l'argent

Les projets d'infrastructure sont souvent des projets complexes et de grande envergure, avec une pression énorme au niveau des délais. Des volumes considérables sont construits en peu de temps. De plus en plus souvent, les voies de décision et d'autorisation actuelles ne correspondent toutefois plus aux exigences pratiques de la réalisation des projets.

Les exigences posées à la réalisation de projets d'infrastructures augmentent pour tous les intervenants. Souvent, les travaux se font en cours d'exploitation. La densité législative est élevée. Notamment dans le cas de projets de grande envergure ou de maîtres d'ouvrage importants, les processus de décision sont complexes. Et lorsque des points doivent être tirés au clair concernant l'avancement du projet, les métrés ou la facturation, des déroulements efficaces entre le maître de l'ouvrage, la direction des travaux, la direction générale du projet et les divers spécialistes seraient souhaitables. Lorsque des décisions sont retardées ou ne sont pas prises, par exemple parce que les acteurs impliqués n'ont pas les compétences décisionnelles nécessaires, cela se fait au détriment de l'avancement du projet. A cela s'ajoute que les entreprises de construction doivent payer leurs sous-traitants et leurs fournisseurs. L'expérience montre malheureusement que plusieurs mois peuvent aisément s'écouler jusqu'à ce que les entreprises disposent des factures contrôlées et approuvées.

Les retards nuisent à tout le monde!

Les prestations commandées à l'entreprise et réalisées par celle-ci doivent être reconnues et rémunérées. Même s'il ne s'agit que d'une reconnaissance provisoire et d'une rémunération partielle,

cela décharge tous les intervenants en matière d'administration. La reconnaissance formelle et la rémunération complète peuvent se faire ultérieurement par une instance supérieure, en y incluant d'éventuels autres points litigieux. De plus, cela permet d'éviter de solliciter trop fortement la liquidité des entreprises. Les entreprises de construction permettent, de leur côté, d'améliorer la situation lorsqu'elles facturent régulièrement leurs prestations et mettent rapidement sur la table les points à éclaircir.

Solutions en vue

Pour les entreprises, il est important de trouver rapidement des solutions pratiques. Dans ce cadre, on privilégiera les règlements extrajudiciaires. L'objectif est de décharger les participants et de ne pas gêner la progression des travaux. Des procédures de résolution de conflits devraient être définies avant même le lancement du projet. Une variante possible est conseil d'arbitrage partielle. Dans ce cadre, un spécialiste indépendant, nommé préalablement et d'un commun accord, recherche des solutions provisoires reconnues et mises en œuvre par les parties concernées. L'expérience à l'étranger montre que cette procédure permet de trouver des solutions dans un délai d'un à trois mois, sans devoir arrêter les travaux sur le chantier.

Parler avec le plus important maître d'ouvrage

L'Office fédéral des routes (OFROU) est le plus important pouvoir adjudicateur de la Confédération et, partant, le plus important maître d'ouvrage pour les constructeurs d'infrastructures. Infra Suisse rencontre les responsables de cet office plusieurs fois par an pour discuter les sujets les plus brûlants.



Le 20 septembre 2018, la direction de l'OFROU a rencontré le comité d'Infra Suisse pour une discussion au sommet. Cet échange d'idées et d'expérience au plus haut niveau est très important et précieux pour les deux parties, à côté d'autres discussions bilatérales et séances de groupes de travail.

L'OLED n'est pas toujours respectée

L'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) est en vigueur depuis le 1er janvier 2016. Infra Suisse constate toutefois que l'article 16 de l'OLED (Informations requises concernant l'élimination de déchets de chantier) n'est pas respecté par l'OFROU lui-même et que la responsabilité du maître de l'ouvrage est déléguée à l'entreprise, lors de plusieurs appels d'offres. Dans ces conditions, il n'est pas logique qu'une autorisation puisse être délivrée pour des projets de construction ou d'entretien. De plus, l'intégration des coûts d'élimination dans les prix unitaires ne correspond pas aux exigences en matière de transparence et de comparabilité des offres, du fait que ces coûts représentent un facteur de coûts important.

Lors de la rencontre avec Infra Suisse, l'OFROU a montré sa volonté de respecter intégralement les aides à l'exécution et l'OLED. Il fait toutefois valoir des difficultés dans la mise en œuvre. Le personnel doit être mieux formé. De plus, l'élimination est actuellement encore laissée à la discrétion de l'entreprise. Cela est justifié principalement par le fait que l'OFROU ne sait pas où il y a de la place disponible en décharge. Et on observerait que les prix pour la mise en décharge augmentent si l'office fédéral réserve lui-même des volumes en décharge.

Quels risques à quel prix ?

Celui qui doit supporter et calculer des risques doit aussi les connaître. Ce n'est qu'ainsi que des prix fiables peuvent être calculés et proposés. Cette

condition n'est pas remplie lorsqu'un maître d'ouvrage demande qu'une entreprise intègre dans des prix globaux ou forfaitaires, par exemple, les risques liés au terrain de fondation, les risques pour l'environnement ou les risques en matière d'autorisation de construire. Lors des rencontres avec Infra Suisse, l'OFROU a clairement reconnu les normes en vigueur, notamment la norme SIA 118. Quelques exceptions confirment la règle – le but de l'OFROU serait toutefois une répartition équitable des risques.

Programmes de construction actualisés trimestriellement

Les programmes de construction peuvent être consultés sur le site Internet de l'OFROU et sont actualisés tous les trois mois environ. En 2018, l'office fédéral disposait d'environ 10 pour cent de moyens en plus qu'en 2017. Dans le domaine des travaux souterrains, il n'y a actuellement que le projet de galerie de sécurité du Kerenzerberg. Le concept des lots pour le second tube au tunnel routier du Gothard doit être disponible fin novembre. Une information correspondante est prévue en janvier 2019, et la procédure d'approbation des plans devrait pouvoir être lancée en 2019.

Discussions importantes

L'OFROU joue un rôle important du côté du maître de l'ouvrage. Cela est lié non seulement à son importance en matière de demande, mais aussi à son rôle de régulateur dans les différentes organisations qui élaborent des normes ou des standards. Par ailleurs, cet office fédéral a également un rôle de modèle face aux offices cantonaux et communaux. Ainsi, la manière dont l'OFROU met en œuvre une réglementation devient rapidement la norme dans le secteur. Même si l'OFROU est en avance dans certains domaines en matière de professionnalisme, par rapport à d'autres maîtres d'ouvrage, Infra Suisse doit malgré tout rester vigilante.

Journée Infra: Adjudication des marchés publics, clarté ou loterie?



La révision de la loi sur les marchés publics amène-t-elle un changement de paradigme dans ce domaine? Les nouveaux règlements donnent-ils plus de visibilité? Les adjudications dépendent-elles des aléas de la conjoncture? Ces questions se posent tout particulièrement aux constructeurs suisses d'infrastructures et seront discutées lors de la Journée Infra, le 5 février 2019 au Swiss Tech Convention Center de l'EPFL à Ecublens.

Cours Travaux souterrains: 44 étudiants, 4 jours, 2 tunnels



Une relève qualifiée et motivée est très recherchée dans la construction de tunnels. Il est d'autant plus réjouissant que 44 futurs ingénieurs et ingénieures de Suisse alémanique et de Suisse romande aient participé, en 2018, au cours Travaux souterrains d'Infra Suisse. Pendant quatre jours, ils se sont penchés sur la construction de tunnels. Les chantiers des tunnels de Gubrist et du Bözberg leur ont notamment offert une vision concrète des travaux souterrains et leur ont permis de découvrir les défis de la construction de tunnels. Parallèlement, ils ont également eu l'occasion de nouer des contacts personnels avec des entreprises de construction.

Attaches rapides hydrauliques



L'utilisation de certaines attaches rapides hydrauliques pour pelles mécaniques a entraîné plusieurs accidents graves. Afin d'éviter de tels accidents à l'avenir, les attaches rapides hydrauliques peu sûres pour pelles mécaniques doivent être adaptées ou remplacées. La suva a fixé un délai au 1er janvier 2020 pour cela. La Société suisse des entrepreneurs, l'Association suisse de l'industrie des machines de chantier et la suva se sont mis d'accord, après discussion, pour procéder à une adaptation progressive, de 2020 à 2025. Comme mesure d'accompagnement, les conducteurs de pelles mécaniques avec des attaches rapides peu sûres doivent suivre une instruction sur les dangers de ces attaches et les mesures à prendre.

Les manifestations d'Infra Suisse

jeu	24.01.2019	Infra-Tagung 2019	Lucerne
mar	05.02.2019	Journée Infra 2019	Lausanne
ven	05.04.2019	Conférence spécialisée travaux souterrains	Neuchâtel
mar	07.05.2019	Assemblée des membres	

Impressum

Infra Suisse
Weinbergstrasse 49
Case postale
8042 Zürich

Tél. +41 58 360 77 77
Fax +41 58 360 77 75

info@infra-suisse.ch
infra-suisse.ch

Publié le 18 octobre 2018.
Paraît quatre fois par an.

Rédaction

Tina Grob: t.grob@infra-suisse.ch

Photos

Ben Zurbriggen: cover et pages 4-7
Service de presse des CFF: page 8

